



ETAT GENERAUX DE L'ASSURANCE
Abidjan du 07 au 09 mars 2018

SOUS THEME :
MATURATION DES MARCHES
ET TAILLE CRITIQUE DES
SOCIETES

Présenté par
Monsieur Mamadou DEME
Directeur des Assurances SENEGAL



° Plan de la présentation

I. DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS

II. ETAT DES LIEUX EN ZONE CIMA

III. PRINCIPALES REFORMES ET IMPACTS

IV. BENCHMARK

V. PERSPECTIVES

I. Définition des principaux concepts

TAILLE CRITIQUE

Définition économique :

c'est la taille que cherche à **atteindre** une entreprise, et qui constitue un **palier au-delà duquel** l'entité pense pouvoir **améliorer sa compétitivité**.

Arrivée à cette taille critique, (ou masse critique), sa part de marché générée par son volume d'activités doit lui permettre de réduire ses coûts et d'améliorer ses marges par rapport à ses concurrents.

I. Définition des principaux concepts

MATURATION

L'état de maturation d'un marché est un stade bien défini dans son évolution.

Un **marché** est considéré **comme mature** dès lors qu'il présente **des signes de saturation** avec comme **corollaires** un ralentissement de la croissance de son chiffre d'affaires, une concurrence exacerbée entre les différents acteurs et une tendance à la stabilisation de leur nombre.

I. Définition des principaux concepts

MATURATION (suite)

De façon simplifiée, la maturation se définit comme un processus de croissance, une évolution vers la maturité ;

Du point de vue économique, il s'agit de l'ensemble des phases par lesquelles l'entreprise arrive à maturité (démarrage, croissance, consolidation et déclin).

I. Définition des principaux concepts

Maturité du secteur de l'assurance

Transposé dans notre contexte sectoriel, le **marché de l'assurance** peut être considéré **comme mature** dès qu'il aura atteint un niveau de développement tel que les besoins en termes de couvertures et de prestations sont pour l'essentiel satisfaits.

II. Etat des lieux en zone CIMA

° La zone CIMA

Processus de consolidation d'un marché régional des assurances très récent (moins de trois décennies) :

- ❖ une période **pré-indépendance** avec un contrôle prudentiel effectué depuis la métropole ;
- ❖ une période **post-indépendance** : transformation des bureaux de souscription en succursales des compagnies de la métropole ;
- ❖ la mise en place d'un cadre de coopération des contrôles d'assurances avec la création de la **CICA (juillet 1962)** ;
- ❖ la création dans nos Etats africains francophones des premières sociétés d'assurances sous forme de sociétés nationales dans les **années 1970** ;
- ❖ l'avènement de la CIMA en **1992**.

II. Etat des lieux en zone CIMA

Evolution de certains indicateurs

	1996/1997	2007	2016
Nombre de sociétés	87	83	170
Chiffre d'affaires en milliards	229	442 (+ 93 %)	1 100 (+ 380 %)
Chiffre d'affaires moyen par société en milliards	2,6	5,3	6,4

Principales décisions prises par la CRCA

	1996 à 2006	2007 à 2017
Evolution du nombre de plans de financement et /ou de redressement	307	528
Evolution du nombre de surveillance permanente	58	32
Evolution du nombre d'administration provisoire	36	23
Evolution du nombre de retrait d'agrément	18	13

II. Etat des lieux en zone CIMA

Il ressort des tableaux ci-dessus les constats ci-après :

- ❖ un émiettement du marché CIMA ;
- ❖ une faiblesse du chiffre d'affaires moyen par société ;
- ❖ une diminution du nombre de sociétés sanctionnées due en partie aux différentes réformes engagées par le législateur et qui ont visé le renforcement et la consolidation du marché.

III. Principales réformes et impacts

° Principales réformes

- ❖ Augmentations régulières du capital social et du fonds d'établissement requis ;
- ❖ Modification de l'article 308, domiciliation des assurances et cession en réassurance ;
- ❖ Coassurance communautaire ;
- ❖ Droit des assurés et bénéficiaires de contrats ;
- ❖ Article 13 sur le paiement au comptant des primes ;
- ❖ Dispositions sur la bonne gouvernance et l'assistance technique ;
- ❖ Adoption de nouvelles dispositions sur la microassurance ;
- ❖ Suspension de la fiscalité des primes cédées en réassurance.

III. Principales réformes et impacts

◦ Impacts des réformes

Certaines réformes ont produit des effets assez mitigés. Il s'agit :

- ❖ des conditions d'agrément trop formalistes sans évaluation sur la capacité d'absorption des marchés ;
- ❖ des premières mesures d'augmentation de capital qui n'ont pas produit les effets escomptés (augmentation du nombre de sociétés) ;
- ❖ des demandes d'extension d'agrément en micro assurance ont été enregistrées sans impacts significatifs sur l'offre (une seule société spécialisée en micro assurance) ;

III. Principales réformes et impacts

Impacts des réformes (suite)

Par contre d'autres mesures ont enregistré des résultats plus prometteurs :

- ❖ l'annulation de mesures de redressement fiscal concernant les primes cédées.
- ❖ la forte diminution des arriérés de primes, qui représentaient en 2007, jusqu'à 51% du chiffre d'affaires des sociétés de la CIMA. En 2014, ce taux a été ramené à 11,1% ;
- ❖ la récente mesure d'augmentation de capital (avril 2016) qui semble constituer un bon élément de sélection pour l'accès au marché et une mesure de consolidation : seules trois sociétés agréées en 2017, contre une moyenne de huit sociétés par année auparavant.

IV. Benchmark

Cas du Maroc

Second marché africain derrière l'Afrique du Sud, un marché de **18 compagnies** réalisant **deux fois** le chiffre d'affaires de la zone CIMA qui compte 170 sociétés d'assurance en 2016.

- ❖ 1965 : disposition réglementaire fixant un taux plancher d'encaissement fixé à 1 million de dirhams.
- ❖ 1970 : concentration du marché qui passe de 130 compagnies à 54 ;
- ❖ 1980 : le nombre de compagnies est réduit de moitié et passe à 27 ;
- ❖ 1999 : le code des assurances va astreindre les sociétés d'assurances à se constituer avec un capital minimum de 50 millions de DH Marocain (équivalent à un peu plus de 3 milliards de FCFA) ;
- ❖ 1995 : liquidation de cinq (5) sociétés d'assurances, suite à des mesures de redressement pour non-respect des règles de bonne gestion ainsi que des manquements aux indicateurs de solvabilité.

Evolution : Concentration autour de groupes de sociétés

IV. Benchmark

◦ Cas du Nigéria

En Afrique subsaharienne, le Nigéria a également adopté des réformes dans le même sens :

- ❖ relèvement substantiel du capital social des sociétés d'assurances, avec un capital minimum de 4 milliards FCFA pour les sociétés vie et de 6 milliards de FCFA pour les sociétés non vie,
- ❖ 2010 : loi obligeant d'assurer au moins 70% de la couverture de l'industrie parapétrolière nationale auprès de compagnies nigérianes ;
- ❖ 2011 : réduction de moitié du nombre de sociétés d'assurances, et une augmentation du taux de rétention qui passe de 45% à 70%.

IV. Benchmark

◦ Cas du Ghana

Exigences de capitalisation avec une volonté de renforcement du secteur :

- ❖ capital social minimum des sociétés d'assurances à 11 millions de dollars US (6.1 milliards de FCFA);
- ❖ décembre 2017, la NIC a annoncé un relèvement du capital social minimum à 26 millions de dollars US (près de 14 milliards de FCFA).

Chemin à parcourir vers la taille critique et la maturation

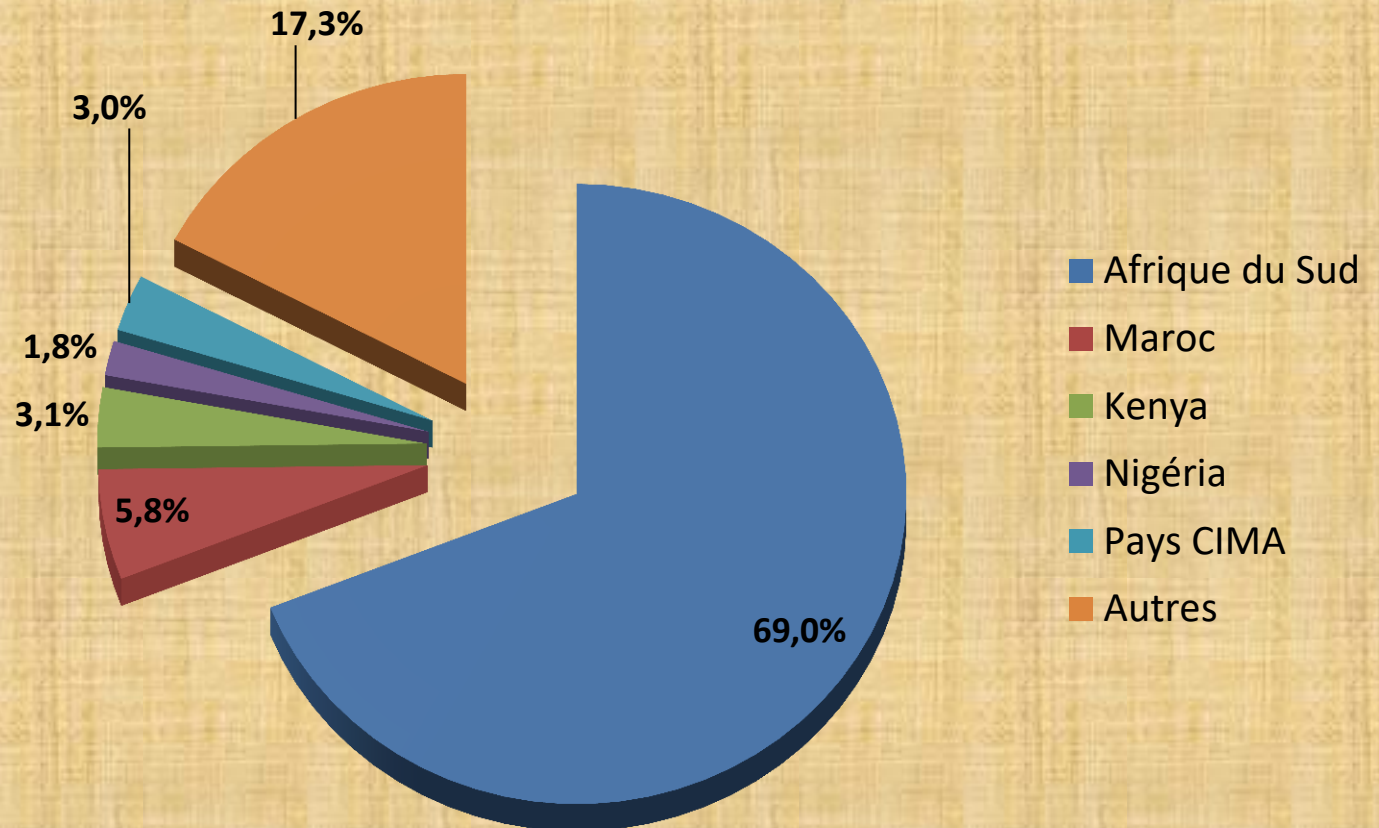
Répartition des primes émises 2016 en Afrique

ZONES	VOLUME DES PRIMES EMISES			TAUX DE PENETRATION	DENSITE DE L'ASSURANCE	
	En milliards FCFA ⁽¹⁾	(Milliards USD)	Part 2016	(en %)	En FCFA ⁽¹⁾	(en USD)
Afrique du Sud	26 074,0	41,9	69%	14,27%	474 496,1	762,5
Maroc	2 178,0	3,5	6%	3,48%	63 660,3	102,3
Kenya	1 182,4	1,9	3%	2,80%	25 202,7	40,5
Nigéria	684,5	1,1	2%	0,27%	3 858,2	6,2
Pays CIMA	1 120,1	1,8	3%	1%	6 638,5	10,67
Autres pays Afrique	6 534,0	10,5	17%	ND	ND	ND
Total Afrique	37 773,0	60,7	100%	2,77%	31 425,6	50,5
Afrique	37 773,0	60,7	1%	2,77%	31 425,6	50,5
Monde	2 944 738,5	4 732,1	100%	6,20%	397 207,7	638,3

Source Rapport Sigma n°3/2017 (Données 2016)

⁽¹⁾ Taux de change au 30/12/2016: 1USD=622,29 FCFA

Répartition des primes émises en 2016 en Afrique



V. Perspectives

- Les pistes suivantes peuvent aider à atteindre le niveau de développement souhaité :
 - ❖ poursuivre la politique de renforcement des fonds propres
 - ❖ finaliser la réforme sur la réglementation de la microassurance ;
 - ❖ mettre en place un régime fiscal incitatif notamment en microassurance et en assurance vie ;
 - ❖ accompagner le développement de nouvelles niches telles que l'assurance agricole, l'assurance Takaful ;
 - ❖ renforcer la protection des consommateurs de produits d'assurance (qualité des services rendus aux usagers et bénéficiaires) ;

V. Perspectives (suite)

- ❖ améliorer la gouvernance d'entreprise, notamment par le renforcement du contrôle au niveau des postes-clés ;
- ❖ promouvoir les assurances obligatoires dans certains secteurs professionnels par la mise en place de contrats programmes avec l'autorité publique ;
- ❖ accompagner le secteur pour le renforcement de l'éducation financière ;
- ❖ promouvoir l'innovation dans la distribution des produits par le recours aux TIC (l'assurance digitale) ;
- ❖ évoluer à terme vers l'agrément unique et la supervision basée sur les risques (de type solvabilité II).



**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**